un cœur ouvert à la souffrance et compatissant aux chagrins de sa mère.

Adieu, chère maman, encore une fois, mille bonnes caresses.

Tu peux m'écrire ici :

Henri Vidal, cours Suchet, 33, Lyon.

Envoie un bon de poste et non un mandat, pour éviter toute question de la poste à mon sujet.

Dans sa cellule, le tueur de femmes, qui tout d'abord avait déclaré ne vouloir ni lire ni écrire, est depuis revenu sur sa détermination première ; à l'heure actuelle, il passe de longues heures à écrire ses mémoires (!) qu'il a dédiés au docteur Lacassagne.

Terrible Accident dans une carrière

TROIS MORTS. — TROIS BLESSES

Angers, 28 mars. — Un terrible accident vient de plonger dans la consternation la population ouvrière de Trélazé, déjà si souvent et si cruellement éprouvée.

C'est le puits numéro 8 de la carrière des Grands-Carreaux qui a été le théâtre de l'accident. Dans une galerie souterraine, prenant naissance au fond de ce puits, qui n'a pas moins de 250 mètres de profondeur, des ouvriers étaient occupés, ce matin, à diviser en blocs une énorme masse d'ardoise.

Un de ces blocs, pesant près de 3.000 kilogrammes, résistait à l'abatage. Les ouvriers après avoir fait appeler le clerc d'abas, Hoyel, comme le règlement l'indique en pareille circonstance, se mirent à l'œuvre. Mais presque aussitôt l'énorme masse chancela et s'abattit.

Ce fut alors un spectacle terrifiant. Aux ouvriers qui avaient été épargnés s'en joignirent d'autres, descendus en toute hâte, et, à l'aide de cries puissants, on parvint à déplacer le bloc qui avait fait six victimes.

On compte trois morts : Louis Amoulen, 34 ans, marié, père de 3 enfants ; Yves Le Creen, 32 ans, marié, père de 3 enfants ; et François Le Coz, 27 ans, marié, père de 2 enfants.

Les cadavres de ces malheureux, complètement broyés, sont méconnaissables.

Les blessés, qui ont tous des fractures aux membres inférieurs et de graves contusions, sont : le clerc d'abas, Joseph Hoyet, 29 ans, Louis Guitton, 34 ans et Emile Arthlis.

Dès que la nouvelle de cet épouvantable accident se répandit, les travaux furent arrêtés en signe de deuil.

Le parquet s'est rendu sur les lieux.

Un Satyre galonné

Munich, 28 mars. — De scandaleuses révélations, gravement compromettantes pour un officier supérieur bavarois, ont été faites au cours d'un procès de mœurs, qui vient de se dérouler. Sous le prétexte de faire poser comme modèles de toutes jeunes fillettes, le misérable, qui prétendait s'adonner à la peinture en amateur, abusait des enfants qui lui étaient confiées ! Il n'a d'ailleurs pas été condamné par la cour criminelle qui a réservé toutes ses rigueurs pour une complice. Ajoutons que l'officier indigne s'était signalé par son cléricalisme ardent.

DRAME DANS UNE CASERNE

Bar-le-Duc, 28 mars. — La caserne du 94e régiment d'infanterie, à Bar-le-Duc, a été hier soir le théâtre d'un drame qui, par bonheur, n'a pas eu de conséquences mortelles, mais qui n'en a pas moins provoqué un très vif émoi parmi les soldats qui en ont été les témoins.

Un soldat du régiment, libérable dans un mois, rentrait hier soir à la caserne en complet état d'ivresse. Parvenu, non sans peine, dans sa chambrée, il se prit à invectiver les soldats qui s'y trouvaient, puis, devenu subitement furieux, il mit son sabre-baïonnette au poing, et se rua comme un fou sur ses camarades portant à tort et à travers les coups les plus violents.

On se jeta aussitôt sur le meurtrier que l'on parvint, non sans peine, à désarmer et à conduire en prison.

Malheureusement, deux soldats ont été blessés, l'un a eu un bras traversé, l'autre une blessure profonde à la cuisse. Leur état n'inspire heureusement aucune inquiétude.

Drame de la folie

UNE MERE QUI S'ASPHYXIE AVEC SON ENFANT

Reims, 28 mars. — M. Dujardin, vendeur de journaux, domicilié rue de Béthiny, 38, rentrait chez lui, après-midi, vers une heure et demie, et fut tout étonné de trouver la porte hermétiquement fermée. Il frappa à plusieurs reprises sans obtenir de réponse.

Pressentant un malheur, le pauvre homme se hâta alors de demander assistance à des voisins qui enfoncèrent la porte et pénétrèrent dans le logement.

Un triste spectacle s'offrit à leurs yeux : Mme Dujardin, née Eugénie Delorme, gisait inanimée, étendue sur son lit ; à ses côtés était couché son enfant, le petit René, un bébé de trois ans, rigide et pâle.

Au milieu de la chambre se trouvait une cuisinière qui avait été bourrée de charbon de bois ; Mme Dujardin en avait enlevé les tuyaux, l'avait allumée, puis, après avoir minutieusement calfeutré toutes les ouvertures, avait attendu la mort.

M. le docteur Guillot, immédiatement prévenu, se hâta d'accourir. Il ne put rappeler à la vie la désespérée, mais, par bonheur, le praticien put, après deux heures de soins énergiques, ranimer le petit René.

Mme Dujardin, qui était âgée de trente-huit ans, avait dû être internée pendant trois semaines à l'Hôtel-Dieu à la suite de troubles cérébraux. Elle en était sortie récemment et paraissait définitivement guérie, mais la folie guettait la malheureuse et c'est à elle seule qu'il faut imputer ce drame douloureux.

Une voûte qui s'effondre

DEUX MORTS

Rethel, 28 mars. — Un terrible accident, qui a coûté la vie à deux hommes, vient de se produire à Saint-Germainmont, à vingt et un kilomètres de Rethel.

Plusieurs ouvriers étaient occupés à décintrer une cave quand la voûte s'écroula, ensevelissant deux d'entre eux sous un monceau de décombres.

On s'empressa de dégager les deux malheureux, mais l'un et l'autre avaient succombé sous le poids de pierres et des matériaux dont ils étaient recouverts.

Les infortunées victimes sont deux ouvriers maçons de Saint-Germainmont : Joseph Lejeune et Paul-Ernest Poquet, âgés, le premier de quarante ans et le second de vingt-huit ans.

DANS LA RÉGION

LE PAIN DU SOLDAT

EXPERIENCES DANS LE 1er CORPS

Nous avons annoncé que des expériences ont été faites dans le 7e corps en vue de la substitution à l'ancienne « boule de son » d'un pain de troupe d'un aspect et d'une saveur plus agréables.

Les essais ont porté sur la forme et le poids de la ration, sur la cuisson du pain et le blutage de la farine. Ils ont conduit à l'adoption d'un pain rond d'une seule ration au lieu de deux dont la troupe s'est montrée très satisfaite.

Le prix de revient ayant été légèrement supérieur, le ministre de la guerre, avant de prendre une décision définitive, et dans le but d'évaluer les crédits qu'il devra demander au Parlement, vient de prescrire que les essais seraient continués dans les 1er, 14e et 20e corps d'armée.

Le crime de la rue Léon-Gambetta

A LILLE

LE DIVORCE DE PAULINE DUMORTIER

L'instruction, ainsi que nous l'avons annoncé, va chômer pendant quelques jours. Nous n'avons donc pas à donner à nos lecteurs de nouveaux détails concernant l'affaire proprement dite.

On sait que Jean-Baptiste Crombez, cultivateur à Templeuve, qui n'a jamais eu beaucoup à se louer de sa femme, Pauline Dumortier, avait introduit contre elle, il y a trois ans, une action en divorce. Il reprit son instance, quelques jours après le crime de la rue Gambetta.

Lorsque l'amie du « berlou » fut arrêtée, elle écrivit à son mari pour lui demander de lui choisir un défenseur. M. Crombez ne répondit pas à cette lettre et un avocat d'office fut désigné à Pauline Dumortier par le bâtonnier de l'ordre.

Hier matin, M. Jean-Baptiste Crombez et Pauline Dumortier ont comparu devant M. Dassonville, président du tribunal civil. C'était l'entrevue de conciliation qui précède toujours la procédure en divorce.

M. Crombez a énergiquement déclaré qu'il ne voulait plus rien avoir de commun avec sa femme et a maintenu sa demande.

Pauline Dumortier, en patois, a répondu qu'elle verrait toujours avec plaisir son mari.

Celui-ci va être autorisé à suivre son instance.

Le crime de Marquette

ORDONNANCE DE NON-LIEU

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, les deux inculpés dans l'assassinat du malheureux Florent Goossens, ont été remis en liberté.

M. Davaine avait reçu le rapport de la gendarmerie sur l'enquête menée à la suite de la découverte d'un burin dans un champ, derrière la maison de Cyrille Taffein.

Hier matin, il a fait comparaître devant lui, une dernière fois Cyrille Taffein et lui a annoncé qu'il bénéficiait d'une ordonnance de non-lieu.

Cyrille Taffein a quitté la prison, où il était détenu depuis trois semaines, à 11 heures.

Dans la soirée, même mesure a été prise en faveur de la femme Goossens.

Ainsi donc cette affaire est classée momentanément. Arrivera-t-on jamais à faire la lumière ? Il faudrait la découverte de faits nouveaux.

UNE FEMME BRULÉE PAR LE PÉTROLE

A SAINT-VAAST-LA-HAUT

Nous avons signalé, il y a à peine deux mois, deux terribles accidents dus au pétrole, dont furent victimes, à Bruai, une mère et trois enfants, et à Saint-Vaast, une petite fille.

C'est encore dans cette dernière localité, qu'hier, une imprudence fatale a coûté la vie à une malheureuse femme.

Vers 4 heures, du soir, Mme veuve Dehavez, 48 ans, se trouvait chez son gendre, avenue Desandrouin, numéro 7, à Saint-Vaast.

Elle soignait le petit enfant de sa fille, âgé de cinq ans, malade, cependant que la mère était allée à la pharmacie à Valenciennes.

Le père, M. Delécluse Albert, était à son travail au Forges du Nord, où il est employé comme dessinateur.

Le poêle était presque éteint, et Mme Dehavez, voulant le ranimer, pour faire chauffer une tisane à son petit fils, prit le bidon de pétrole, et en versa sur les charbons.

Une explosion se produisit soudain, et Mme Dehavez se trouva en un clin d'œil environnée de flammes, cependant que le lit voisin prenait également feu.

La pauvre femme eut encore le courage de saisir l'enfant, et se précipita dans la rue en poussant des cris de douleur.

L'agent de police Hagard, qui se trouvait justement non loin, accourut, s'élança courageusement dans la maison déjà pleine de fumée, prit les tapis, arracha les rideaux, et aidé des voisins, Cousin Paul, Lalande Joseph, mineurs, qui avaient enlevé leurs vêtements, enveloppa Mme Dehavez, qu'on avait fait coucher sur le trottoir, après lui avoir repris l'enfant.

Les flammes étant étouffées, on la transporta, horriblement brûlée chez une voisine, et l'on prévint le docteur Tauchon.

Celui-ci constata que les pieds, les jambes et le ventre avaient été atteints, et que les brûlures avaient une telle gravité, que l'état de Mme Dehavez était presque désespéré.

Pendant qu'on la soignait, d'autres personnes pénétraient dans la maison, et se rendaient maîtres du feu, qui déjà avait consumé le lit et la literie, avant qu'il n'ait pu gagner davantage.

Cet accident a produit dans ce populeux quartier une vive émotion.

Une mort mystérieuse

A LAMBERSART

Nous avons dit dans notre dernier numéro que le parquet attendait, pour prendre une détermination au sujet de la mort mystérieuse à Lambersart, le rapport du docteur Martin.

Ce rapport est parvenu hier au parquet.

Toute idée de crime doit être écartée.

En conséquence le permis d'inhumer a été accordé hier. Les funérailles de Mme Herbaut auront lieu, ce matin, à Lambersart, à 9 heures.

A PROPOS DE LOTERIES

Trop de loteries ! a-t-on crié l'autre jour à la Chambre. Et l'on a renvoyé à la commission un projet autorisant la ville de Valenciennes à organiser une loterie dont le bénéfice servirait à la construction d'un musée.

C'est par le même moyen que la ville d'Amiens a fait construire le sien, lequel renferme, entre parenthèses, outre les belles fresques de Puvis de Chavannes, de très remarquables œuvres picturales.

Il paraît que Napoléon III avait d'abord refusé l'autorisation qu'on sollicitait de lui. Aussi fut-il fort surpris quand il sut que les billets étaient déjà en vente. On fit une enquête, et le délégué invoqua cette excuse que, dur d'oreilles, il n'avait pas compris la réponse de l'empereur.

A la vérité, ce délégué était un très fin diplomate, et les Amiénois eurent leur musée.

Chronique Electorale

L'élection du canton Sud-Est de Lille

L'*Echo du Nord*, lui aussi, a un « œil de lynx ». Mais combien plus perçant que le notre !... Nous, nous voyons ce qui est écrit, mais l'*Echo*, lui, lit entre les lignes.

Ainsi, parce que nous avons fait observer, comme il était de notre devoir, que notre publicité valait bien celle du mur de M. Machin ou d'une Vespasienne municipale, il en déduit que notre cœur est rempli d'amertume contre le Comité qui, patronant la candidature de « protestation républicaine et socialiste » du citoyen Dupied, paraissait tenir systématiquement à l'écart de sa propagande et de son action électorales, des organes à qui l'on peut, peut-être, refuser la palme de l'intolérance révolutionnaire, mais qui n'attendent du moins que leur tour pour se réclamer du socialisme.

L'*Echo* a vu au-delà du but que nous nous étions proposé. Notre « œil de lynx » est sans doute inférorisé par le sien, mais la vérité y gagne puisque nous répétons que notre constatation ne s'adressait qu'aux amis qui s'étonnaient de notre silence autour des faits et gestes du Comité Dupied.

Il est parfois nécessaire de dégager sa responsabilité.

Nous avons dégagé la notre. Un point. C'est tout !

* * *

M. Brackers-d'Hugo vient de produire sa profession de foi.

C'est un document terne, filandreux, qui ne vaut pas une ligne de réfutation.

M. Brackers-d'Hugo est peut-être un bon chicanier ; on n'en voudrait pas chez le roi Pétaud pour en faire un procureur.

Qu'il reste donc l'avocat de la margarine contre les marchands de beurre pur, des marchands de tabac contre les cabaretiers.

Son esprit n'ira jamais plus haut !

* * *

On nous écrit de Thumesnil :

— Voulez-vous que je remettre deux mots, citoyen rédacteur, au sujet de l'élection du 6 avril ? Vous avez déclaré que vous soutiendriez énergiquement la candidature Dupied. Bravo ! Mais le *Progrès du Nord*, a-t-il un candidat et s'il n'en a pas, pourquoi ne fait-il pas campagne, avec vous, pour le candidat de protestation républicaine-socialiste ?

Le moment est venu de se prononcer. Nous sommes à quelques jours des élections législatives et l'élection Dupied-Brackers, si elle n'en est pas la préface, servira de pierre de touche. N'est-ce pas votre avis ? »

Nous laissons la parole au *Progrès*.

3e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Nous avons annoncé que M. Hippolyte Flipot posait sa candidature dans la troisième circonscription de Lille, en qualité de « républicain indépendant ».

Aujourd'hui, nous avons sa profession de foi. M. Flipot, dans ce document, se fait tutoyer, du reste, par les électeurs.

Il y parle de la « vie de la tribune » de son grand-père et de son père — gens très honorables certainement — qui l'ont « fait de leurs moelles ».

Enfin, il convie à ses concitoyens « les espérances de son idée politique », au risque de s'enfermer et de placer ses concitoyens dans un courant d'air dangereux !

Il se, après s'être proclamé étranger à tous les partis, il réclame, avec un geste large, une République assez large pour contenir la France !... Ce morceau fera certainement loucher l'ineffable Prud'homme.

Les Delory et Debierre en riront bien.

Tant tout ce que ça vaut.

Que M. Flipot s'agite en paix !

3e CIRCONSCRIPTION DE VALENCIENNES

REUNIONS

FAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — Samedi 29 mars, salon Hisbergue, à huit heures et demie du soir, réunion publique et contradictoire par les citoyens V. Tricart, adjoint au maire de Denain ; A. Selle, conseiller général, maire de Denain. Ordre du jour : De l'élection législative.

LASPRES. — Dimanche 30 mars, à onze heures du matin, réunion publique et contradictoire, salon Hérard, par le citoyen Selle, conseiller général, maire de Denain.

FORDAIN. — Dimanche 30 mars, à quatre heures du soir, salon Gérard Lahure, conférence publique et contradictoire.

LASTAING. — Lundi 31 mars, à dix heures du matin, salon Bilin, réunion publique et contradictoire par les citoyens A. Selle, conseiller général du Nord, maire de Denain, et Prévot, secrétaire du Parti ouvrier de Denain.

Ordre du jour de ces réunions est : 1. De l'agriculture ; 2. De l'élection législative.

Tous les cultivateurs sont priés d'y assister.

ÉCHOS

— La Turquie mobilise 70.000 hommes de troupes auxiliaires en Turquie d'Europe pour les manœuvres. On croit que ce mouvement de troupes n'est pas sans rapport avec la question de Macédoine.

— Le 17e congrès des Loges maçonniques du Midi vient de se réunir à Nîmes. De nombreuses Loges ont envoyé des délégués, entre autres celles de Marseille, de Nice, de Toulon, de Montpellier, de Béziers, de Cette, d'Avignon, etc. Le congrès durera jusqu'au 30 mars.

— Le bourgmestre de Berlin a accordé, sous certaines conditions, un crédit de 500.000 marcs en vue de la construction d'habitations ouvrières.

— Le comité du parti socialiste vient d'adresser une circulaire aux ouvriers des usines et de la campagne pour les inviter à fêter le 1er mai avec plus de solennité encore que les années précédentes.

— Un télégramme de Berlin, à la Liberté, annonce que trois officiers russes ont été arrêtés sur la frontière et incarcérés à la prison de Varsovie. On croit qu'il s'agit de nouveaux complices du colonel Grimm.

— Les mineurs des Etats-Unis ont constitué un trust au capital de 400 millions de dollars sous la forme d'une « Fédération Nationale de la Meunerie ».

— La chambre criminelle de la Cour de cassation, sur le rapport du conseiller Accarias et les conclusions conformes de l'avocat général Bonnet, vient de remettre à statuer sur la requête en renvoi pour suspicion légitime, devant une cour d'assises autre que celle d'Alger, dont elle était saisie par 115 Arabes prisonniers à raison des troubles de Marguerite. La Cour suprême a jugé, en effet, que l'affaire n'était pas en état et que l'avis du procureur général d'Alger devait être demandé.

Dernière Heure

La guerre Sud-Africaine

Bruits de négociations à Paris

Paris, 28 mars. — Un de nos confrères publiait ce matin les lignes suivantes :

« Nous avons annoncé l'arrivée, inattendue à Paris, de plusieurs chefs du parti libéral anglais. Parmi ces messieurs, les plus éminents sont assurément lord Rosebery, ancien président du conseil ; sir Henry Campbell Bannermann, leader de l'opposition libérale à la Chambre des Communes, ancien sous-secrétaire d'Etat à la guerre, et le célèbre lord Devonshire.

A vrai dire, c'est tout un ministère anglais qui vient de venir à Paris. Le ministère de demain.

Ce n'est un mystère pour personne que, plusieurs fois depuis le commencement de la guerre du Transvaal, certains libéraux anglais, et non des moindres, ont essayé, dans des conférences secrètes avec les chefs boers résidant actuellement en Europe, avec MM. le docteur Leyds, Wessels, Fisher et Volmarans et avec le président Kruger lui-même, de trouver un compromis grâce auquel la paix pût être enfin conclue.

Jusqu'à présent, ces négociations officieuses avaient toujours échoué.

Elles vont être reprises à Paris, cette fois.

Le docteur Leyds, ministre plénipotentiaire du Transvaal, descendait du train, hier soir, à minuit, venant de Bruxelles, et il se rendait aussitôt à sa résidence habituelle.

Bien que, de part et d'autre, les personnages éminents que nous venons de citer déclarent n'être venus à Paris que pour leur agrément, et qu'ils se refusent à faire aucune communication aux journaux — réserve qui, d'ailleurs, est toute naturelle et obligatoire — j'ai des raisons d'affirmer ce qui suit :

Les chefs libéraux anglais auront incessamment une conférence avec le docteur Leyds, représentant le président Kruger, et dépositaire de ses instructions ultimes.

Les négociations de Paris seraient le complément des négociations engagées en Afrique du Sud entre Schalk Burgher et lord Kitchener.

Au lendemain de la mise en liberté de lord Methuen, au lendemain de la mort de Cecil Rhodes, pendant que les préliminaires de la paix se discutent en Afrique du Sud, et qu'un revirement se produit dans l'opinion anglaise, on ne saurait attacher trop de signification au colloque de Paris.

Lord Rosebery et ses compagnons, politiquement irresponsables, c'est-à-dire sans autorité, aujourd'hui, seront, peut-être, pleinement responsables demain. Aussi bien, dans un discours sensationnel prononcé récemment, lord Rosebery n'indiquait-il pas que le plus sûr moyen de mettre fin à la guerre serait, sans doute, d'entrer en pourparlers avec le président Kruger, ce grand vieillard que le ministère Salisbury persiste à considérer comme déchu et désormais inexistant, et dont le docteur Leyds est le représentant officiel. Suivant la tournure que prendront les événements, lord Rosebery et ses amis, de même que le docteur Leyds, prétendront, avec plus ou moins d'énergie, que leur arrivée simultanée à Paris a été toute fortuite et non préméditée.

Mais, il y a des cas où les faits parlent d'eux-mêmes. »

A propos de cette information, le docteur Leyds a communiqué ce soir, à la presse, la note suivante :

« Un journal du matin signalant l'arrivée presque simultanée à Paris du docteur Leyds, ministre du Transvaal, et de lord Rosebery, chef des libéraux impérialistes, indiquait que cette rencontre n'était pas fortuite, et que l'ami du roi Edouard VII ne manquerait pas sans doute de conférer avec le représentant du président Kruger.

Il faut dire que cette ingénieuse hypothèse ne repose sur aucune base. La venue à Paris du docteur Leyds était annoncée depuis plusieurs jours. Le ministre du Transvaal ne séjournera parmi nous que jusqu'à samedi matin. Il a appris, en descendant du train à la gare du Nord, que lord Rosebery venait d'arriver par la même gare. Il n'a aucune intention de conférer avec ce haut personnage. »

Le Gouvernement Anglais

Londres, 28 mars. — M. Brodrick, le seul membre du gouvernement qui soit resté à Londres pendant les vacances parlementaires de Pâques, est en communication continuelle avec Kitchener et Milner.

Le docteur Leyds à Paris

Paris, 28 mars. — Le docteur Leyds, envoyé extraordinaire du ministre plénipotentiaire de la République Sud-Africaine, a présidé ce soir une réunion extraordinaire de la commission pour l'indépendance des Boers.

Cette réunion, commencée à 8 heures et demie, a pris fin à 11 heures. Il n'a pas été communiqué de procès-verbal de la séance.

Le Congrès des Syndicats jaunes

SEANCE DU MATIN

Paris, 28 mars. — Le Congrès des Syndicats jaunes, dans sa séance de ce matin, présidée par M. Delhaye, d'Anzin, a discuté la question des conditions du travail dans les mines.

De nombreux vœux ont été adoptés parmi lesquels :

Un vœu tendant à substituer le mot « salariés » aux mots « ouvriers ou employés. »

Un vœu demandant que la Caisse nationale des retraites donne à tout ouvrier qui devient invalide, la pension à laquelle il aurait droit s'il avait 55 ans.

Un vœu tendant à abaisser à 50 ans l'âge auquel un ouvrier peut demander la liquidation de sa retraite.

Un vœu demandant que les fractions de francs non réclamées et qui sont actuellement perdues pour les ouvriers soient conservées pour la caisse des retraites.

Un vœu réclamant la modification de la loi sur les accidents du travail.

Le Congrès, considérant que l'institution des délégués mineurs est absolument inutile, émet le vœu que la loi de 1890 soit abrogée.

A la demande du délégué de Vieux-Condé (Nord) le congrès a émis un vœu demandant la modification de la loi de 1894 sur les sociétés de secours mutuels afin que les groupes de ces ouvriers mécontents de l'administration d'une mutualité, puisse créer à côté d'elle une autre mutualité.

Le Sénat étant saisi du projet de loi Odilon Barrot relatif au travail dans les mines, le congrès a décidé d'envoyer une délégation à la commission du Sénat chargée de l'examen de ce projet.

Le Congrès, sur la question des conditions du travail dans les usines métallurgiques a adopté les conclusions du rapport présenté par le syndical ouvrier indépendant des établissements militaires de Bourges.

Ce rapport demande entre autres choses que les ouvriers, ouvrières et employés des ateliers de la guerre reçoivent gratuitement les soins médicaux pharmaceutiques et l'usage des eaux thermales.

M. Lanoir a donné ensuite lecture d'une lettre que venait de lui faire parvenir le général Dubois, secrétaire général de la Présidence de la République.

Cette lettre répond à une démarche faite ce matin à l'Elysée par le secrétaire de la Bourse indépendante.

Le général Dubois fait connaître que le Président de la République a le regret de ne pouvoir répondre favorablement à la demande qui lui a été adressée par M. Lanoir, parce que tous ses instants sont pris ce soir et demain matin.

M. Lanoir a demandé au Congrès d'envoyer au Président de la République un télégramme pour l'assurer du dévouement de l'attachement des congressistes aux institutions républicaines.

Cette motion a été votée par acclamation.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Dans la réunion que les serins ont tenu cet après-midi et qui fut la dernière, M. Leclercq, délégué jaune de Lille, a fait adopter une motion demandant que la loi sur les accidents du travail soit modifiée de telle façon que l'indemnité qui ne va pas à la famille de l'ouvrier étranger, quand cette famille ne réside pas en France, soit versée aux caisses de retraite au profit des ouvriers Français.

Ce soir un gueuleton, suivi de speechs, a clôturé le Congrès des serins de France, qui ont bu et gazouillé à l'ombre de leurs bannières symboliques, aux couleurs papales.

UNE FÉDÉRATION JAUNE DE MINEURS

Paris, 28 mars. — Dans une séance privée tenue ce soir par un certain nombre de délégués des mineurs jaunes, il a été décidé qu'une fédération nationale des mineurs allait être créée.

La commission a définitivement constitué son bureau avec les membres des délégués du Centre, d'Anzin, du Midi et de Montceau-les-Mines.

La Fédération a reçu la mission de centraliser les adhésions qui parviendraient au siège et d'en former un tout qui sera soumis au prochain congrès.

LES CONGRÉGATIONS EN ESPAGNE

CHANTAGE CLERICAL

Madrid, 28 mars. — Un meeting organisé par les républicains et les libéraux et auquel assistaient près de trois mille personnes, a eu lieu en faveur de l'application des mesures annoncées contre les congrégations religieuses. Par contre, « El Correo Catalan », organe des cléricaux de Barcelone déclare que si le gouvernement se laissant influencer par les cris des révolutionnaires prend des mesures de rigueur contre les associations religieuses, les catholiques se soulèveront et des troubles graves ensanglanteront l'Espagne.

LE BUDGET AU SENAT

Paris, 28 mars. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie après la séance, sous la présidence de M. Magnien. Elle a ajourné à demain matin l'examen des modifications apportées à la loi des finances par la Chambre, mais elle a repoussé les modifications apportées au budget de la guerre (vins et viandes des troupes, et la suppression du projet portant augmentation de un million pour les fourrages.

En revanche, elle a adopté le chiffre voté par la Chambre au chapitre 2 du budget des finances, chiffre dans lequel on fait état du paiement de l'indemnité de Chine. La commission n'en a pas moins maintenu ses principes au point de vue du système d'amortissement qui sera discuté ultérieurement.

Un capitaine souffleté par un lieutenant

Draguignan, 28 mars. — Un lieutenant d'infanterie, en garnison à Draguignan a, au cours d'une vive discussion et dans un état d'exaltation extrême, souffleté son capitaine.

Sur les conseils du colonel, le lieutenant a présenté ses excuses au capitaine qui a refusé de les recevoir. Le lieutenant a été conduit à Toulon et incarcéré au fort Lamalgue en attendant la réunion d'un conseil d'enquête.

Un «Panama» américain

Washington, 28 mars. — Un incident sensationnel s'est produit aujourd'hui au cours de la séance de la Chambre des représentants.

M. Richardson, un des leaders du parti démocrate, a présenté une motion, tendant à la nomination d'une commission d'enquête au sujet de l'achat des Antilles Danoises.

Il a donné lecture d'un rapport secret du capitaine Christmas au gouvernement danois dans lequel il déclare qu'il a dû promettre certaines sommes à des membres du Congrès, à des journaux et à des amis ou des parents de hauts fonctionnaires pour les rendre favorables à l'achat des Iles.

M. Abner Mac Kinley, frère du président défunt et plusieurs autres membres notables du Congrès, sont nommés dans ce rapport, comme ayant agi de concert avec le capitaine Christmas.

M. Richardson, sans se porter garant de l'exactitude de ces accusations, a insisté sur la nécessité de tirer au clair cette scandaleuse affaire, et, après quelques hésitations de la part des républicains, la nomination de la commission d'enquête a été votée à l'unanimité.

Le capitaine Christmas, a réclamé, paraît-il, 2,500,000 francs au gouvernement danois, pour pouvoir tenir les engagements qu'il a pris.

GRÈVE DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DES TABACS

Orléans, 28 mars. — Il y a quelque temps déjà que les ouvrières de la manufacture des tabacs se plaignent qu'étant donnée la mauvaise qualité du tabac employé actuellement leur travail ne se trouve plus rémunéré convenablement.

Elles avaient adressé, à ce sujet, une réclamation à la direction générale à Paris. Avant-hier, le directeur de la manufacture communiquait à ces ouvrières la réponse reçue de Paris. On ne leur donnait satisfaction qu'en partie seulement.

Ces ouvrières décidèrent alors d'adresser une nouvelle réclamation à Paris et, en attendant la réponse, elles cessèrent tout travail en se rendant toutefois régulièrement à la manufacture.

La seconde réponse de la direction générale es tarrivée aujourd'hui ; elle maintient la première décision.

Dès qu'elles en ont eu connaissance, les rebeuses ont provoqué une réunon générale des ouvriers et ouvrières.

Cette réunion a eu lieu ce soir à la Bourse du travail. Les assistants étaient au nombre de cent soixante-dix environ et la grève de tout le personnel de la manufacture a été voté par 162 voix.

FEUILLETON DU 29 MARS. — N° 78

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

XXXVI

Rêve de vengeance

— Demain, dit-il, vous serez vengée ou je serai mort.

— Non ! dit-elle, vous me vengerez ; mais vous ne mourrez pas. C'est un lâche.

— Avec les femmes peut-être, mais pas avec les hommes. J'en sais quelque chose, moi.

— Mais il semble que, dans votre lutte avec lui, vous n'avez pas eu à vous plaindre de la fortune.

— La fortune est une courtisane : favorable hier, elle peut me tourner le dos demain.

— Ce qui veut dire que vous hésitez maintenant.

— Non, je n'hésite pas, Dieu m'en garde ; mais serait-il juste de me laisser aller à une mort possible sans m'avoir donné au moins un peu plus que de l'espoir ?

Milady répondit par un coup d'œil qui voulait dire :

— N'est-ce que cela ? parlez donc.

Puis, accompagnant le coup d'œil de paroles explicatives :

— C'est trop juste, dit-elle tendrement.

— Oh ! vous êtes un ange ! dit le jeune homme.

— Ainsi, tout est convenu ? dit-elle.

— Sauf en ce que je vous demande, chère âme !

— Mais, lorsque je vous dis que vous pouvez vous fier à ma tendresse !

— Je n'ai pas de lendemain pour attendre.

— Silence ; j'entends mon frère : il est inutile qu'il vous trouve ici.

Elle sonna ; Ketty parut.

— Sortez par cette porte, dit-elle en poussant une petite porte dérobée, et revenez à onze heures ; nous achèverons cet entretien : Ketty vous introduira chez moi.

La pauvre enfant pensa tomber à la renverse en entendant ces paroles.

— Eh bien ! que faites-vous, mademoiselle, à demeurer là immobile comme une statue ! Voyons, reconduisez le chevalier ; et ce soir à onze heures, vous avez entendu !

— Il paraît que ses rendez-vous sont à onze heures, pensa d'Artagnan : c'est une habitude prise.

Milady lui tendit une main qu'il baisa tendrement.

— Voyons, dit-il en se retirant et en répondant à peine aux reproches de Ketty, voyons, ne soyons pas un sot ; décidément cette femme est une grande scélérate : prenons garde.

XXXVII

Le secret de Milady

D'Artagnan était sorti de l'hôtel au lieu de monter tout de suite chez Ketty, malgré les instances que lui avait faites la jeune fille, et cela pour deux raisons : la première, parce que de cette façon il évitait les reproches, les récriminations, les prières ; la seconde, parce qu'il n'était pas fâché de lire un peu dans sa pensée et, s'il était possible, dans celle de cette femme.

Tout ce qu'il y avait de plus clair là-dedans, c'est que d'Artagnan aimait milady comme un fou et qu'elle ne l'aimait point le moins du monde. Un instant d'Artagnan comprit que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de rentrer chez lui et d'écrire à milady une longue lettre dans laquelle il lui avouerait que lui et de Wardes étaient jusqu'à présent absolument le même, que par conséquent il ne pouvait s'engager sous peine de suicide à tuer de Wardes. Mais lui aussi était éperonné d'un féroce désir de vengeance, il voulait posséder à son tour cette femme sous son propre nom, et comme cette vengeance lui paraissait avoir une certaine douceur il ne voulait point y renoncer.

Il fit cinq ou six fois le tour de la place Royale, se retournant de dix pas en dix pas pour regarder la lumière de l'appartement de milady, qu'on apercevait à travers les jalousies : il était évident que cette fois la jeune femme était moins pressée que la première de rentrer dans sa chambre.

Enfin la lumière disparut.

Avec cette lueur s'éteignit la dernière irrésolution dans le cœur de d'Artagnan. Il se rappela les détails de la première nuit, et, le cœur bondissant, la tête en feu, il rentra dans l'hôtel et se précipita dans la chambre de Ketty.

La jeune fille pâle comme la mort, tremblante de tous ses membres, voulut arrêter son amant ; mais milady, l'oreille au guet, avait entendu le bruit qu'avait fait d'Artagnan : elle ouvrit la porte.

Tout cela était d'une si incroyable impudence, d'une si monstrueuse effronterie, qu'à peine si d'Artagnan pouvait croire à ce qu'il voyait et à ce qu'il entendait. Il croyait être entraîné dans quelques-unes de ces intrigues fantastiques comme on en accomplit en rêve.

Il ne s'élança pas moins vers milady, cédant à cette attraction magnétique que l'aimant exerce sur le fer.

La porte se referma derrière eux.

Ketty s'élança à son tour contre la porte, toutes les passions enfin qui se disputent le cœur d'une femme amoureuse la poussaient à une révélation ; mais elle était perdue si elle avouait avoir donné les mains à une pareille machination, et par-dessus tout d'Artagnan était perdu pour elle. Cette dernière pensée d'amour lui conseilla encore ce dernier sacrifice.

D'Artagnan de son côté était arrivé au comble de tous ses vœux : ce n'était plus un rival qu'on aimait en lui, c'était lui-même qu'on avait l'air d'aimer. Une voix secrète lui disait bien au fond du cœur qu'il n'était qu'un instrument de vengeance que l'on caressait en attendant qu'il donnât la mort ; mais l'orgueil, mais l'amour propre, mais la folie, faisaient taire cette voix, étouffaient ce murmure. Puis notre Gascon, avec la dose de confiance que nous lui connaissons, se comparait à de Wardes et se demandait pourquoi, au bout du compte, on ne l'aimerait pas, lui aussi, pour lui-même.

Il s'abandonna donc tout entier aux sensations du moment. Milady ne fut plus pour lui cette femme aux intentions fatales qui l'avait un instant épouvanté, ce fut une maîtresse ardente et passionnée s'abandonnant tout entière à un amour qu'elle semblait éprouver elle-même. Deux heures à peu près s'écoulèrent ainsi.

Cependant les transports des deux amants se calmèrent ; milady, qui n'avait point les mêmes motifs que d'Artagnan pour oublier, revint la première à la réalité et demanda au jeune homme si les mesures qui devaient amener le lendemain entre lui et de Wardes une rencontre étaient bien arrêtées d'avance dans son esprit.

Mais d'Artagnan, dont les idées avaient pris un tout autre cours, s'oublia comme un sot et répondit galamment qu'il était bien tard pour s'occuper de duels à coups d'épée.

Cette froideur pour les seuls intérêts qui l'occupassent effraya milady, dont les questions devinrent plus pressantes.

Alors d'Artagnan, qui n'avait jamais sérieusement pensé à ce duel impossible, voulut détourner la conversation, mais il n'était point de force.

Milady le contint dans les limites qu'elle avait tracées d'avance avec son esprit irrésistible et sa volonté de fer.

D'Artagnan se crut fort spirituel en conseillant à milady de renoncer, en pardonnant à de Wardes, aux projets furieux qu'elle avait formés.

Mais aux premiers mots qu'il dit, la jeune femme tressaillit et s'éloigna.

— Auriez-vous peur, cher d'Artagnan ? dit-elle d'une voix aiguë et railleuse qui résonna étrangement dans l'obscurité.

— Vous ne le pensez pas, chère âme ! répondit d'Artagnan ; mais enfin, si ce pauvre comte de Wardes était moins coupable que vous ne le pensez ?

— En tout cas, dit gravement milady, il m'a trompée, et du moment où il m'a trompée il a mérité la mort.

— Il mourra donc, puisque vous le condamnez ! dit d'Artagnan d'un ton si ferme, qu'il parut à Milady l'expression d'un dévoûment à toute épreuve.

Aussitôt elle se rapprocha de l